



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

Document d'information

35 C/INF.40
23 octobre 2009
Original anglais

RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CULTURE

M. Osman Faruk Loğoğlu (Turquie)

17^e séance plénière, vendredi 23 octobre 2009

Monsieur le Président,

Le privilège m'échoit de présenter le rapport de la Commission Culture. D'emblée, je tiens à remercier tous les membres de la Commission et les observateurs pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve et leur attitude constructive, ainsi que les membres du bureau pour leur aide et leur soutien fructueux.

Les recommandations de la Commission Culture sont présentées à la Conférence générale dans le document 35 C/74.

La Commission a commencé ses travaux en élisant Mme Sonia Sarmiento (Colombie), M. Alexander Dwight – représenté par Mme Myriam Chambault – (Palaos), M. Dago Gérard Lezou (Côte d'Ivoire) et M. Abdulaziz Al Subayel – représenté par M. Ali I. Al-Ghabban – (Arabie saoudite) vice-présidents. Mme Henrietta Galambos (Hongrie) a été élue Rapporteur de la Commission.

Le calendrier des travaux de la Commission comprenait **douze (12)** points, répartis en **six (6)** débats.

Le DÉBAT 1 a porté sur le point 4.2, relatif au Projet de programme et de budget

À sa première séance, la Commission a examiné le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 ainsi que treize (13) projets de résolution proposés par les États membres concernant le programme considéré.

Après avoir expliqué la structure générale et la pertinence stratégique du C/5, articulé autour des mêmes priorités que lors de l'exercice précédent, mais centré sur 5 axes d'action seulement, la représentante du Directeur général, Mme Françoise Rivière, a fait état des principaux enjeux pour 2010-2011, à savoir la poursuite de la mise en œuvre des sept conventions, le nécessaire recours à des outils permettant d'intégrer la culture dans les politiques de développement, le déséquilibre existant entre le volume des ressources extrabudgétaires et celui des fonds du Programme ordinaire et, enfin, l'assistance aux centres de catégorie 2 dans le domaine de la culture.

Mme Rivière a souligné que le prochain exercice biennal serait aussi l'occasion de continuer de mettre en évidence la dimension transversale de la culture, en contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Elle a également annoncé que l'UNESCO renforcerait son action en faveur des langues et du multilinguisme par l'intermédiaire d'une unité chargée de ces questions au sein du Secteur.

Les 40 délégués et l'observateur qui ont pris la parole se sont en majorité déclarés partisans d'une plus grande synergie entre les conventions, au-delà des mécanismes statutaires, afin de répondre à la nécessité d'un renforcement des capacités nationales. Nombre d'entre eux se sont dits d'avis que les secrétariats des conventions ne disposaient pas de ressources suffisantes et ont souhaité que le Secrétariat puisse mettre au point des mécanismes novateurs de nature à renforcer leurs moyens, notamment le Fonds envisagé à cette fin. S'agissant de l'enveloppe budgétaire destinée à financer la mise en œuvre de la Convention de 2005 et de l'opportunité d'ajouter un résultat escompté pour renforcer la Convention, la représentante du Directeur général a fait observer que la principale difficulté pour le Secrétariat était d'assurer un financement adéquat pour toutes les conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture.

Plusieurs délégués ont souligné l'importance de la culture, non seulement sous son aspect patrimonial, mais aussi sous sa forme de culture vivante, influant sur l'innovation et la créativité, en particulier en période de crise économique. À cet égard, il a été estimé que l'éducation artistique était primordiale, compte tenu aussi de sa dimension socioculturelle.

Un certain nombre de délégués ont souligné la dimension transversale de la culture, qu'il s'agisse de ses liens avec l'éducation, mais aussi avec les nouvelles technologies, en particulier la création numérique, et avec les sciences. Dans ce contexte, on a évoqué l'initiative des secteurs de l'UNESCO chargés de la culture et des sciences sur les effets du changement climatique en Arctique.

Certains délégués ont mentionné l'importance du dialogue comme dimension transversale de la culture. À cet égard, le rôle du patrimoine dans la promotion du dialogue et de la réconciliation, en particulier dans les pays en situation de post-conflit, a été évoqué.

L'importance des langues comme vecteurs de dialogue et de diversité culturelle a fait l'objet de nombreuses interventions. Il a été fait mention de la protection des langues en voie de disparition et du plurilinguisme qui contribue à l'acquisition d'aptitudes au dialogue dans plusieurs langues.

Dans sa réponse, la représentante du Directeur général a souligné que le secteur était dans l'incapacité de doter les secrétariats des conventions de fonds supplémentaires et a jugé regrettable que le soutien unanime apporté aux priorités du grand programme IV n'ait pas conduit les États membres à proposer une augmentation des ressources qui lui étaient allouées.

À l'issue de cet échange de vues, la Commission a adopté l'ensemble des recommandations du Conseil exécutif concernant le 35 C/5 telles qu'elles figurent dans le document 35 C/6. La majorité des 13 projets de résolution relatifs au programme et au budget pour 2010-2011 qui étaient présentés ont été retenus à la lumière des commentaires et éclaircissements apportés par le Directeur général dans le document 35 C/COM.CLT/8. Ceux qui ont été approuvés, parfois avec des amendements, ont été intégrés au projet de résolution proposé au paragraphe 04000 du Volume 1 du document 35 C/5 Rev. et Corr.

Le projet de résolution **35 C/DR.5 (présenté par le Bélarus, la Fédération de Russie et la Moldova)** n'a pas été retenu étant entendu que cette question pourrait ultérieurement être débattue plus avant, selon qu'il conviendrait, par le Conseil exécutif ou la Conférence générale.

La Commission recommande à la Conférence générale d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de **53 749 700** (cinquante-trois millions sept cent quarante-neuf mille sept cents) dollars pour la mise en œuvre du grand programme IV, y compris les coûts de personnel étant compris.

DÉBAT 2

La Commission a examiné les points 8.3 et 8.2 de l'ordre du jour à sa deuxième séance. Les représentants de 44 États membres et d'un observateur ont pris la parole.

En ce qui concerne le point 8.3 – **Étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques**, la proposition du Secrétariat tendant à présenter une nouvelle recommandation sur cette question a été approuvée à l'unanimité. De nombreux intervenants ont souligné l'opportunité d'une telle initiative dans la mesure où l'on avait constaté que divers facteurs ou menaces, comme l'urbanisation, l'évolution démographique, l'édification non maîtrisée de nouvelles constructions, le tourisme de masse et la spéculation immobilière mettaient en péril l'intégrité des paysages urbains historiques et les valeurs qui y sont associées. Plusieurs délégations ont cependant demandé que des définitions plus précises soient données sur la question.

La proposition figurant dans le document 35 C/42 a été approuvée avec des amendements, notamment en ce qui concerne l'organisation d'une réunion de catégorie II en plus de la réunion de catégorie VI déjà proposée par le Secrétariat.

En ce qui concerne le point 8.2 – **Étude préliminaire des aspects techniques et juridiques d'un éventuel instrument normatif international pour la protection des langues autochtones et des langues en péril, y compris une étude des résultats des programmes mis en œuvre par l'UNESCO en la matière**, les représentants de 39 États membres ont pris la parole. Aucune objection n'a été formulée quant au projet de décision proposé par le Secrétariat, qui vise, pour compléter l'étude préliminaire, à convoquer, dès que les fonds extrabudgétaires auront été recueillis, une réunion d'experts de différentes régions comptant notamment des représentants de peuples autochtones, et à continuer d'évaluer de façon détaillée l'état d'application des instruments juridiques existants, en s'attachant à leur efficacité et à leurs insuffisances. Plusieurs représentants se sont dits favorables au lancement d'une décennie internationale pour la promotion des langues.

Pour finir, le projet de résolution figurant dans le document 35 C/14 a été adopté avec des amendements.

DÉBAT 3

Au cours du troisième débat, la Commission Culture a examiné quatre points en tout de l'ordre du jour.

Pour des raisons statutaires, la Commission a également pris note, sans débat, de trois rapports présentés à la Conférence générale : le *Rapport du Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, le *Rapport du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale sur ses activités (2008-2009) et sur sa 15^e session* et le *Rapport du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur ses activités*.

Au cours du troisième débat, 24 États membres et deux ONG ont pris la parole sur les points 5.11, 6.13 et 5.20.

Le point de l'ordre du jour 5.11 concernant la **Commémoration du commerce par galion entre les Philippines et le Mexique par la proclamation d'un « Dia del Galeón » (Journée du Galion)** a été examiné et le projet de résolution contenu dans le document 35 C/COM.CLT/DR.1 a été adopté.

Le point de l'ordre du jour 5.13 concernant la **Coopération spéciale de l'UNESCO avec la Bolivie (État plurinational de) dans le domaine des relations interculturelles et du plurilinguisme** a été approuvé pour recommandation à la Conférence générale, tel qu'il figure dans le document 35 C/COM.CLT/DR.2.

S'agissant du point 5.20, **Plan d'action pour la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures en 2010**, les orateurs ont exprimé leur soutien unanime à cet égard et approuvé l'esquisse de Plan d'action présentée par le Secrétariat, telle qu'elle figure dans le document 35 C/55.

Les États membres ont souligné l'intérêt de cette célébration qui donnait une impulsion au dialogue interculturel et mettait en évidence l'importance de la poursuite des efforts déployés pour parvenir à la compréhension mutuelle entre les peuples. Cette célébration était également considérée comme une occasion majeure pour l'UNESCO de réaffirmer son mandat dans ce domaine. Le Secrétariat et les États membres sont convenus de continuer d'œuvrer pour accroître le montant des fonds extrabudgétaires afin de pouvoir réaliser les activités proposées pour l'Année internationale, tout en demandant aux États membres concernés et aux divers partenaires de mobiliser leurs propres fonds et de prévoir leurs propres activités à l'appui de cette célébration.

S'agissant du point de l'ordre du jour 5.18, **Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié**, parmi les 25 représentants qui ont pris la parole, nombre

d'entre eux se sont félicités de cette initiative qui mettait en lumière les activités de ces trois grands intellectuels dont les œuvres englobaient tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Certaines délégations ont exprimé le souhait que de nouveaux noms soient à l'avenir associés à cette initiative.

La Commission a approuvé la proposition 35 C/53 du Secrétariat telle qu'elle avait été modifiée par le document 35 C/COM.CLT/DR.4, avec les amendements complémentaires proposés par l'Inde et le Brésil.

À cet égard, la France a souhaité que sa déclaration soit consignée dans les Actes de la Conférence générale.

« La France n'a pas souhaité s'opposer au consensus sur la résolution relative à un projet intitulé « L'universel réconcilié », d'autant plus qu'elle fait partie des États membres à l'origine de cette initiative. La France exprime toutefois ses réserves sur ce projet de résolution à la rédaction duquel elle n'a pas été associée, dont elle a eu connaissance très tard et sur lequel elle n'a pu consulter en temps utile ses autorités et obtenir les instructions nécessaires. »

DÉBAT 4

Le quatrième débat de la Commission a porté sur deux points de l'ordre du jour, à savoir le point 5.21 – **Révision des statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)**, et le point 5.6 - **Propositions de création de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO**.

Pour ce qui est de la Révision des statuts du FIPC, la Commission a approuvé la proposition figurant dans le document 35 C/57, telle qu'amendée pendant le débat, présentée par la Colombie.

Les propositions de création de centres de catégorie 2 en Chine, en République de Corée, au Japon, à Bahreïn, au Brésil, en Fédération de Russie, en Afrique du Sud, en République islamique d'Iran, en Bulgarie, au Mexique et au Burkina Faso – soit un total de 11 centres – ont toutes été approuvées avec enthousiasme et à l'unanimité.

DÉBAT 5

Le point 8.1 – **Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale** était inscrit à l'ordre du jour du cinquième débat. Cette question fait l'objet de délibérations et de négociations qui se prolongent depuis 2005. Le projet de résolution 35 C/COM.CLT/DR.3 Rev. a été approuvé sans débat par la Commission, qui a recommandé à la Conférence générale de décider de prendre note du Projet de déclaration. Une fois le projet de résolution adopté, les représentants de neuf États membres ont pris la parole.

À la demande de ces pays, je vais maintenant présenter les déclarations de la **Grèce** et de la **Pologne** ainsi que les observations formulées par la **Roumanie** et l'**Inde** au sujet de ce point de l'ordre du jour, en vue de leur inclusion dans les Actes de la Conférence générale.

Grèce

La Grèce avait espéré que le Projet de déclaration concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale serait d'une teneur plus ferme que celle du texte examiné. Elle avait aussi espéré que la Conférence générale l'adopterait, plutôt que de se contenter d'en prendre note. La Grèce n'a pas considéré le résultat final comme satisfaisant d'un point de vue juridique. Néanmoins, elle a accepté ce Projet de déclaration – solution de compromis – avec l'espoir que les États seraient disposés à l'utiliser pour régler les différends portant sur les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale. Il était en effet indéniable

que ce texte, sous sa forme actuelle, pourrait faciliter le règlement de tels différends. Telle a été la déclaration de la Grèce.

La **Roumanie** a appuyé la déclaration de la Grèce et a tenu à ce que cela soit consigné dans les Actes.

Pologne

La Pologne s'est félicitée de l'adoption par les États membres de l'UNESCO de la résolution relative au point 8.1 « Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale ». Il était notoire que la question était extrêmement délicate pour toutes les parties concernées en raison de la diversité de leur expérience historique. C'est pourquoi la Pologne s'est réjouie que la décision ait été prise par consensus.

Elle a vivement apprécié les efforts déployés par tous les diplomates et experts qui ont participé à ces longues négociations et activement contribué à trouver ce difficile compromis.

Malheureusement, faute de consensus, il n'a pas été possible d'aboutir à un accord sur le projet initial de Déclaration qui reposait sur les principes universellement acceptés de l'équité, en particulier le droit des États à reconstruire leur patrimoine culturel national détruit pendant la guerre. Il était clair que la résolution adoptée sur le Projet de Déclaration ne pouvait pas être interprétée comme ayant une incidence sur les règles et dispositions en vigueur du droit international public. Par conséquent, s'agissant du texte de la résolution adoptée, la Pologne n'a pas estimé que les travaux relatifs au Projet de Déclaration étaient utiles à la résolution des questions bilatérales en suspens liées aux pertes irrévocables subies par son patrimoine culturel pendant la Seconde Guerre mondiale.

Inde

L'Inde n'était pas directement concernée par le Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale puisque le pays était sous régime colonial pendant cette période.

Elle a néanmoins participé à toutes les négociations sur cette question lorsqu'il est clairement apparu que de nombreux problèmes sous-jacents découlant de la Seconde Guerre mondiale n'avaient pas été pleinement résolus et que les États membres concernés n'étaient, malgré tous leurs efforts, pas parvenus à un consensus à l'issue de leurs débats.

L'Inde a instamment prié l'UNESCO de se montrer à l'avenir plus circonspecte lorsqu'elle entreprendrait de jouer un rôle sur des questions similaires.

Deuxièmement, l'Inde a toujours préconisé le principe du retour des objets culturels déplacés à leur lieu d'origine.

Troisièmement, l'Inde a aussi totalement rejeté l'hypothèse selon laquelle les pays en développement ne seraient pas en mesure de pleinement assurer la sécurité de leurs objets culturels.

DÉBAT 6

Enfin, le sixième débat de la Commission a porté sur les points 5.2 **Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 34 C/47** et 5.3 **Application de la résolution 34 C/58 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés**.

Six (6) États membres et la Palestine, en qualité d'observateur, ont pris la parole après l'approbation par consensus des décisions relatives à ces points. Les orateurs ont tous souligné

l'importance et le caractère sensible des questions qui font l'objet des deux recommandations adressées à la Conférence générale, à la lumière en particulier des événements récents dans la région.

Conclusion

Monsieur le Président, au moment d'achever ses travaux, la Commission a aussi pris note de ce que cinq pays nordiques, auxquels se sont jointes les Îles Salomon et l'Inde, ont regretté les retards pris dans la publication du Rapport mondial sur la culture et le fait que son lancement n'ait pas eu lieu dans le cadre de ses débats.

Monsieur le Président,

Je conclurai mon rapport en disant que la Commission Culture a vu s'exprimer une volonté collective de promouvoir la culture comme agent de l'édification d'un nouvel humanisme pour le XXI^e siècle et comme instrument primordial capable de combattre efficacement la pauvreté et les inégalités.

Permettez-moi d'exprimer l'espoir et la certitude de la Commission quant à notre capacité de poursuivre demain nos efforts pour que le monde demeure aussi divers et créatif que le veulent nos aspirations communes. La paix et l'harmonie entre les peuples sont en dernière analyse une manifestation de la culture telle que nous la concevons ici à l'UNESCO. À mon humble avis, la sécularisation de la culture au moyen de la science et de l'éducation et la réalisation progressive de l'égalité entre les sexes pourraient finir par rendre notre monde plus pacifique et plus sûr. C'est pourquoi nous devons agir sur les fondements jetés par ceux qui nous ont précédés, au nombre desquels figure notre Directeur général sortant, M. Koïchiro Matsuura, à qui la Commission rend respectueusement hommage. Nous sommes également fort impatients de travailler avec Mme Irina Bokova, la nouvelle Directrice générale, à qui nous adressons nos meilleurs vœux.

Je voudrais aussi remercier M. Davidson Hepburn, Président de la Conférence générale, et S. E. l'Ambassadeur Olabiyi Babalola Joseph Yaï, Président du Conseil exécutif, pour l'impulsion qu'ils nous ont donnée et leur gracieuse sagesse. J'exprime ma profonde gratitude à Mme Françoise Rivière, représentante du Directeur général, et aux membres du Secrétariat, œuvrant sous la direction de M. Mauro Rosi, qui ont grandement contribué au succès des travaux de notre Commission.

Permettez-moi pour finir de remercier une nouvelle fois tous mes collègues de la Commission pour l'esprit de coopération et de conciliation qui a animé nos travaux. Au-delà des divergences de vues sur certaines questions difficiles, nous sommes tous toujours unis autour des idéaux et des objectifs de l'UNESCO.

Je vous remercie beaucoup.